DLP 20-3-80319232

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 6

18 mars 1980

GRANDES CULTURES

- CEREALES -

DESHERBAGE DES CEREALES D'HIVER

Les semis d'automne présentent un bon peuplement dans l'ensemble. Pour éviter une concurrence précoce des mauvaises herbes, il y a lieu de les éliminer le plus tôt possible. On notera que les traitements précoces sont toujours plus efficaces et moins agressifs sous réserve d'être appliqués aux stades végétatifs et aux conditions climatiques requis.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

1. Céréales envahies par des graminées et des dicotylédones

On rencontre souvent du vulpin, de l'agrostis, du pâturin ou de la folle-avoine associés à du gaillet, de la matricaire, des véroniques, du coquelicot, etc... Dans ce cas, il convient d'intervenir avec un herbicide polyvalent.

11. Sur blé, orge d'hiver et escourgeon

Utiliser les produits ou associations suivants :

- isoproturon et un anti-dicotylédones (Belgran, Fagal, Ipactril, Printan K, Tolkan S),
- métoxuron seul (Dosanex FL) - ne contrôle pas le gaillet,
- métoxuron et ses associations (Certosan, Dosater, Riflex granulé),
- les associations avec le chlortoluron (Gradix, Trimix).

12. Sur blé seulement

- méthabenzthiazuron (Tribunil) - inefficace sur folle-avoine et gaillet

2. Céréales envahies par la folle-avoine et les dicotylédones

Il est possible d'utiliser les associations d'isoproturon, de métoxuron et de chlortoluron citées en 11. Il y a alors lieu d'employer les doses fortes pour obtenir une efficacité suffisante sur folle-avoine.

Dans les parcelles ayant passé l'hiver dans de moins bonnes conditions, il semble préférable de procéder à un traitement anti-dicotylédones cité en 3., suivi d'une application d'un composant spécifique anti-folle-avoine, tel que :

21. Sur blé d'hiver

- flamprop-isopropyl-R-isomère (Suffix 425) : 3 l/ha
- benzoyl prop-éthyl (Suffix 20, Facten 20) : 5 l/ha
- dichlofop-méthyl (Illoxan) : 2,5 l/ha.

P 219

.../...

22. Sur orge d'hiver et escourgeon

- flamprop-isopropyl-R-isomère (Suffix 425) : 3 l/ha
- difenzoquat (Avenge) : 5 l/ha.

En l'absence de gaillet ou d'autres dicotylédones résistantes, Suffix 425 peut être utilisé en association à un 2.4 M.C.P.A.

3. Céréales infestées de dicotylédones seulement

La gamme d'herbicides utilisables est très vaste. Les traitements précoces éliminent tôt la concurrence des mauvaises herbes.

31. Traitements précoces

- Céréales 2-3 feuilles et adventices du stade cotylédon au stade 2 feuilles : colorants nitrés (Dinosèbe, D.N.O.C., Dinoterbe ou D.N.O.C. + dicamba) à n'utiliser que sur des céréales en bon état de végétation,

- à partir de début tallage : les spécialités utilisées sont constituées soit par du mécoprop seul, soit par des associations de mécoprop avec un herbicide de contact type ioxynil, colorant, bentazone, dicamba, bromophénoxime, terbuthylazine, cyanazine (nombreuses spécialités).

32. Traitements intermédiaires

A partir de la mi-tallage : les associations utilisées à ce stade sont à base de mécoprop + dicamba, 2.4 M.C.P.A. + dicamba, pichlorame + 2.4 M.C.P.A. + 2.4 D + mécoprop, dichlorprop + bentazone, mécoprop + 3.6 D.C.P. (nombreuses spécialités).

33. Traitements tardifs

Ils ne sont à envisager qu'en présence de dicotylédones vivaces (chardons, liserons, gesses). Le 2.4 D reste l'herbicide le plus efficace. Il doit être employé au début montaison jusqu'au gonflement de la céréale.

4. Recommandations générales

Certaines variétés sont sensibles aux urées substituées. Dans tous les cas, il faut lire attentivement la notice d'emploi. Respecter les doses et les conditions d'application.

5. Céréales traitées à l'automne (rattrapage)

Il est difficile de donner des conseils car chaque traitement constitue un cas particulier.

Avant d'utiliser un nouvel herbicide (anti-dicotylédones ou mixte anti-graminées - anti-dicotylédones), assurez-vous que cela est possible. Consultez, à cet effet, la notice de la spécialité appliquée en pré-levée. Si celle-ci ne donne pas de précisions, les demander au fabricant ou au Service de la Protection des Végétaux.

VIGNE

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

En 1979, nous avions déjà donné aux viticulteurs, sous forme d'un tableau, quelques indications sur les propriétés qui caractérisent les nouveaux fongicides anti-mildiou par rapport aux produits plus anciens auxquels les viticulteurs étaient habitués.

Depuis lors, une campagne viticole s'est déroulée et une mise à jour de ce tableau s'imposait. Celle-ci a été réalisée à partir de documents d'origine diverse, par un groupe de travail réunissant les représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de MONTPELLIER, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux. Ce tableau n'a toutefois qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises, tant sur le mode d'action que sur les conditions d'emploi de ces produits.

.../...

Ce tableau (page 4) appelle toutefois quelques commentaires et précisions. Les trois principales propriétés qui différencient ces fongicides des anciens sont :

a) leur faculté d'être absorbés par les organes herbacés de la plante et pour certains d'entre eux, d'y circuler, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle élimination par les pluies et assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement,

b) leur action stoppante sur le mildiou de la vigne. On désigne ainsi la possibilité, pour un fongicide, de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal,

c) l'action éradicante pour certains d'entre eux. Le champignon ne peut former de germes sur les lésions occasionnées par le mildiou. Ce type d'action est plus ou moins complet.

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements Agricoles tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera, éventuellement, en fonction de la maladie, des indications complémentaires quant à leur emploi.

ARBRES FRUITIERS

- POIRIER -

TAVELURE DU POIRIER

Les premières contaminations primaires, possibles dès à présent, pourront se produire au cours des prochaines pluies. Les variétés précoces sont au stade C (premier stade réceptif) depuis plusieurs jours en de nombreuses situations mais les conditions climatiques (nuits froides, faible pluviométrie) sont restées défavorables aux contaminations. La protection contre les tavelures étant essentiellement préventive, il est conseillé d'effectuer un premier traitement sur toutes les variétés dès qu'elles atteindront le stade C 3 - D (voir stades ci-joints). A ce stade végétatif, préférer un produit cuprique apportant 250 g de cuivre métal par hectolitre d'eau.

PSYLLE DU POIRIER

Les adultes sont maintenant très actifs dans les vergers et les premières pontes sont déposées. Le traitement effectué l'an dernier au début des éclosions a donné de très bons résultats. Si aucune éclosion n'est encore observée, elles ne tarderont pas à être effectives à la faveur d'un prochain réchauffement. On interviendra en traitement mixte tavelure-psylle. Les produits suivants sont recommandés : amitraz (Maita 20, Tudy) à 60 g de m. a./hl, décaméthrine (Decis) à 1,75 g de m. a./hl, fenvalérate (Sumicidin 10) à 10 g de m. a./hl, perméthrine (Perthrine, Ambush) à 8,75 g de m. a./hl. La pulvérisation devra être copieuse.

- PECHER -

CLOQUE DU PECHER

Le débourrement des pêchers restant extrêmement lent, le renouvellement du traitement contre la cloque est conseillé avant la fin de cette semaine.

- CERISIER -

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER

Dans les rares situations où ce ravageur a été observé l'an dernier (principalement en Lorraine), un traitement à l'oléoparathion (nombreuses spécialités) à 30 g de m. a./hl sera à effectuer dès le gonflement des bourgeons.

CULTURES MARAICHERES

- FRAISIER -

MALADIE DES TACHES ROUGES

La lutte contre cette maladie, fréquente l'an dernier, ne doit pas être négligée. Procéder au nettoyage des plantations en éliminant les feuilles mortes puis effectuer une pulvérisation à base de manèbe à la dose de 240 g de m. a./hl. Le traitement étant à effectuer lorsque la ou les premières feuilles sont dégagées, ne pas attendre pour faire ces travaux car le stade requis va bientôt être atteint. Le mancozèbe peut également être utilisé à la même dose.

.../...

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES AUTORISES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

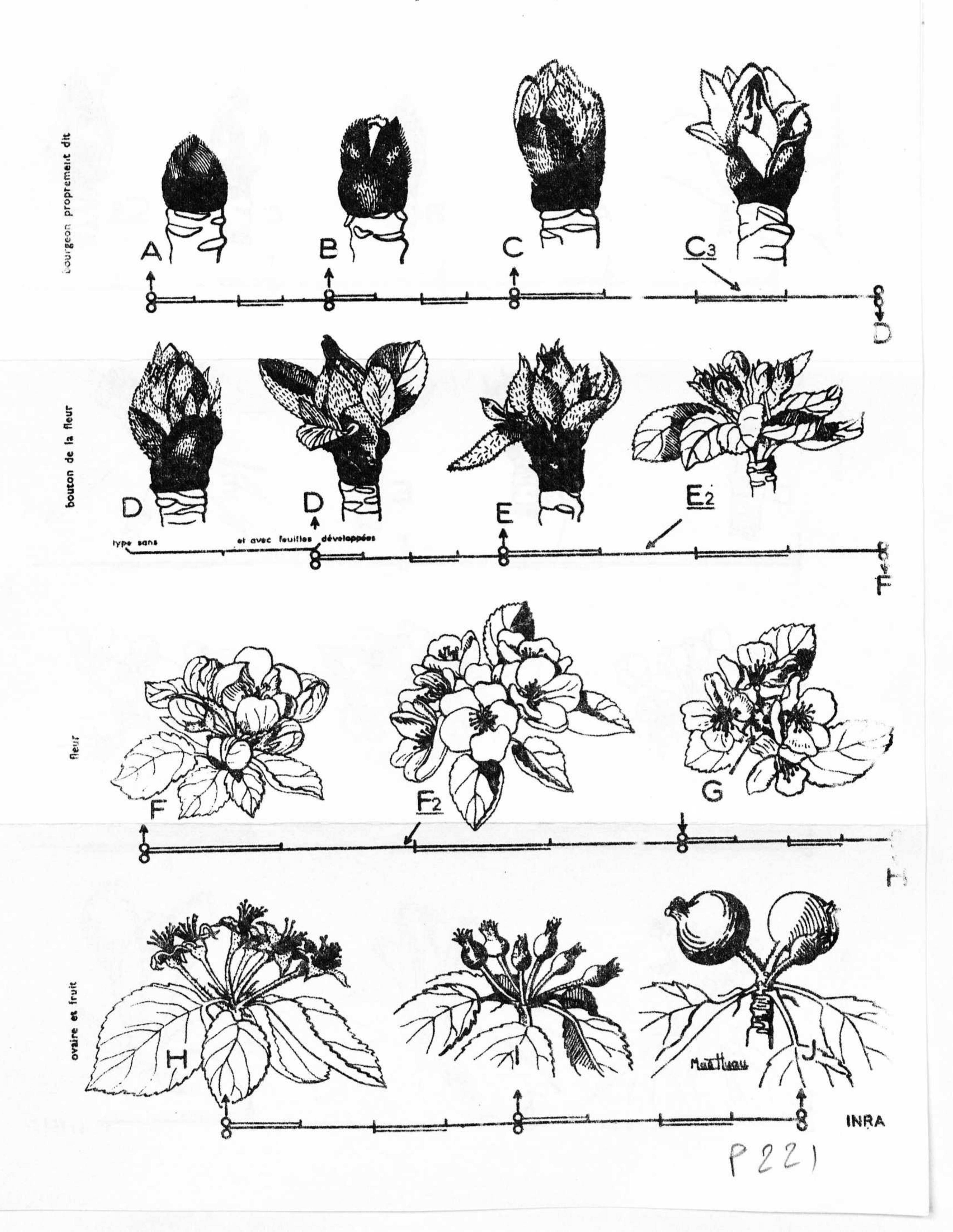
CARACTERISTIQUES	MATIERES ACTIVES				
	Fongicides classiques	Fongicides à base de cymoxamide (anciennement curzate)	Fongicides à base de phoséthyl AL (anciennement éfosite)	Fongicides à base de métalaxyl	Fongicides à base de milfurame (1)
Spécialités	nombreuses	nombreuses	phoséthyl AL + folpel (Mikal) phoséthyl AL + mancozèbe (Mikal M)	métalaxyl + cuivre (Acylon bleu) métalaxyl + folpel (Acylon F)	milfurame + folpel (Vanin - Caltan)
Pénétration à l'intérieur de la plante	-	+	+	+	+
Systémie (le fongicide est véhiculé par la sève)	-	-	+	+	+
Protection des organes formés après le traitement	-	-	+	+	+
Vitesse de pénétration (variable selon les conditions climatiques)		environ 1 heure	environ 1 heure	environ 1 heure	environ 1 heure
Elimination par la pluie	après une hauteur supérieure à 20-25 mm	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration
Action préventive	+	+	+	+	+
Durée d'action (rémanence)	10 à 12 jours sur les organes traités	12 jours	14 jours	14 jours	14 jours
Action stoppante	-	3 à 4 jours	2-3 jours irrégulière	4 à 6 jours	3 à 4 jours
Action éradicante	-	faible	faible	marquée	?

(1) Indications fournies par la firme. Celles-ci devront être confirmées. Toutefois, le milfurame semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE" - J. HARRANGER

P 220

Stades-repères du pommier



Stades-repères du poirier

